

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 149**26 mars 1996****SOMMAIRE**

CG Europe S.A., Luxembourg	pages 7111, 7114	Iona S.A., Luxembourg	7134
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	7106	Justap Holding S.A., Luxembourg	7135
Elitek S.A., Luxembourg	7106	Justelle Holding S.A., Luxembourg	7136
Enemge S.A., Luxembourg	7106	Kalmar S.A., Luxembourg	7116
EPS, Europe Produits Sidérurgiques S.A., Luxemb	7107	Lavidas Group Holding S.A., Luxembourg . .	7134, 7135
Europa Transport S.A., Luxembourg	7107	Loginvest S.A., Luxembourg	7136
European Biological Investment Holding S.A., Lu-	7106, 7107	Madra S.A., Luxembourg	7137
European Partners for Electronics Holding S.A., Lu-	7108	Media Marketing & Publishing Services Europe S.A.,	Luxembourg 7136
European Variator S.A., Luxembourg	7108	Metan Holding S.A., Luxembourg	7141
Faver S.A., Luxembourg	7109	Meunier-Luminaires, S.à r.l., Luxembourg	7135
Feba Transport, GmbH., Luxembourg	7108, 7109	MMB S.A., Luxembourg	7131, 7132
Finance and Industries Holding S.A., Luxembourg	7110	Nabu S.A., Luxembourg	7140
Finance Control S.A., Luxembourg	7109	Necker S.A., Luxembourg	7142
Finance & Participations S.A., Luxembourg	7109, 7110	Noram Optic International S.A., Luxembourg . . .	7150
Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	7114	North San Diego S.A., Luxembourg	7135
Finaris Technologies Avancées S.A.H., Luxem-	7110, 7111	Novilux S.A.H., Luxembourg	7138
bourg		Orni Invest S.A., Luxembourg	7141
Finilux, S.à r.l., Bertrange	7108	Parkar S.A., Luxembourg	7145
Friederich Participations, S.à r.l., Schifflange	7114	Patinvest S.A., Luxembourg	7141
Frigolux Spedition AG, Bettembourg	7107	Probutan Gas S.A., Luxembourg	7142
Futur 2000 S.A., Luxembourg	7515	Professional Light + Sound S.A., Luxembourg	7133
General Export, S.à r.l., Rodange	7114	Publi Europe S.A., Luxembourg	7143, 7145
Germa Holding S.A., Luxembourg	7115	Ran Investment Holding S.A., Luxembourg	7145
Geoholding S.A., Luxembourg	7115	Ronbeton S.A., Luxembourg	7151
Hast Holding S.A., Luxembourg	7116	RTT International, S.à r.l., Luxembourg	7146, 7150
H.C.M. Portfolio Management S.A., Luxembourg . .	7116	Société Financière pour la Distribution S.A., Luxem-	bourg 7151, 7152
H&F Hoyts, S.à r.l., Luxembourg	7117, 7120	Société Générale d'Investissements Immobiliers	S.A., Luxembourg 7152
I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l.,	7137, 7138	SOGEMINDUS S.A., Société d'Etude et de Gestion	d'Entreprises Minières et Industrielles S.A., Lu-
Luxembourg-Hamm		xembourg	7151
Ifil Investissements S.A., Luxembourg	7116	Utia S.A.H., Luxembourg	7121
Immocréation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7131	Valsim Holding S.A., Luxembourg	7122, 7131
ING Bank (Luxembourg) S.A., Strassen	7133		
INSA International Share Holding S.A., Luxemb	7134		
Interfood International S.A., Luxembourg	7132		

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 40.749.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 31 décembre 1994	(61.978.536) frs
- Résultat de l'exercice	28.145.111 frs
- Résultats reportés	(33.833.425) frs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

(03400/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 janvier 1996

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange (L), a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Mikhail Nikolaev, démissionnaire, dont il terminera le mandat. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

ELITEK S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03401/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

ENEMGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.673.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 décembre 1995

Présents: M. Pierre-Charles d'Andrimont, administrateur;
M. Jacques Mersch, administrateur;
M. Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre-Charles d'Andrimont à 10.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

P.C. d'Andrimont	A. Tummers	J. Mersch
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03402/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPEAN BIOLOGICAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.596.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(03405/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPEAN BIOLOGICAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 37.596.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(03406/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EPS, EUROPE PRODUITS SIDERURGIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 52.689.

Verwaltungsratsbeschluss

Die Unterzeichner:

– Herr Robert Langmantel

– Herr Armand Maquet

beschließen hiermit als Verwaltungsräte der EPS, EUROPE PRODUITS SIDERURGIQUES S.A. :

Der Verwaltungsrat überträgt seine Befugnisse und Vollmachten zur täglichen Geschäftsführung an Herrn Anton Schergen, Im Wiesengrund 16, D-54309 Newel/Beßlich.

Luxemburg, den 7. Dezember 1995.

R. Langmantel

A. Maquet

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03403/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPA TRANSPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 33.985.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Januar 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Herr Michel Vandevijver, Banquier, B-Arlon;

Herr Dieter Feustel, Dipl.-Betriebswirt, L-Luxemburg.

2. Zum neuen Aufsichtskommissar wird ernannt:

INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., L-Petingen.

3. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxemburg, den 19. Januar 1996.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03404/756/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FRIGOLUX SPEDITION AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 25.695.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1987, acte publié au Mémorial C, n° 171 du 10 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1989, acte publié au Mémorial C, n° 163 du 12 juin 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 novembre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 138 du 19 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRIGOLUX SPEDITION AG
INTERFIDUCIAIRE
Signature

(03422/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPEAN PARTNERS FOR ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.657.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(03407/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPEAN PARTNERS FOR ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.657.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1996
tenue au siège social de la société*

L'assemblée a décidé:

- a) d'accepter la mise à la disposition du mandat d'administrateur de Madame Belinda Croshaw (Channel Islands), et d'élire comme nouvel administrateur, Monsieur Robert Roth, demeurant à Audun-le-Tiche (France);
- b) de donner décharge entière à l'administrateur sortant;
- c) d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Robert Roth, prédit.

Signature

Le Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03408/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

EUROPEAN VARIATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(03409/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.
R. C. Luxembourg B 37.786.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 août 1991, acte publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

G. Lantin M.L. Thiry

(03420/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FEBA TRANSPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.980.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03411/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FEBA TRANSPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.980.

Le bilan au 30 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03412/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
FAVER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03410/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCE CONTROL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 38.309.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Januar 1996,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Herr Michel Vandevijver, Banquier, B-Arlon;

Herr Dieter Feustel, Dipl.-Betriebswirt, L-Luxemburg.

2. Zum neuen Aufsichtskommissar wird ernannt:

INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., L-Petingen.

3. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, den 19. Januar 1996.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03413/756/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.490.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCE & PARTICIPATIONS S.A.
Signature
Administrateur

(03415/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 décembre 1995 à 11.00 heures

Résolutions

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs, Madame Nicole Pollefort, Monsieur Arnaud Dubois, Madame Gilberte Lombard et Monsieur Francis Picard pour une année ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN pour une année.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03416/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCE AND INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 20.928.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 29 décembre 1995

Présents: Mme Elisabeth d'Hondt, administrateur;
M. Roger Wiczoreck, administrateur;
M. Jacques Van Rysselberghe, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisabeth d'Hondt à 15.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

E. d'Hondt	J. Van Rysselberghe	R. Wiczoreck
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03414/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINARIS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 40.178.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINARIS S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, (R. C. Luxembourg B 40.178), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 1992, publié au Mémorial C, n° 423 du 24 septembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 1992, publié au Mémorial C, n° 626 du 29 décembre 1992, avec un capital social d'un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF), divisé en mille deux cents (1.200) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg, et désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs (20.000,- frs).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, C. Ferreira, C. Stein, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1995, vol. 497, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 1996.

J. Seckler.

(03418/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 40.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 1996.

J. Seckler.

(03419/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

CG EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.047.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Marce Elter, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GC EUROPE, a société anonyme having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B number 47.047, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 10th of March, 1994, published in the Mémorial C number 255 of the 29th of June 1994 and whose bylaws have been amended by a deed enacted:

- on the 27th of May, 1994, published in the Mémorial C number 403 of the 18th of October, 1994;

- on the 6th of March, 1995, published in the Mémorial C number 314 of the 8th of July, 1995.

The meeting is presided over by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.

II.- As appears from the attendance list, the 660 (six hundred and sixty) shares, representing the whole capital of LUF 8,250,000.- (eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by LUF 20,000,000.- in order to raise it from its present amount of LUF 8,250,000.- to LUF 28,250,000.- by issuing of 1,600 shares with no nominal value, to be paid through a contribution in kind of 1,000 shares in GC BELGIUM N.V. without nominal value.

2.- Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by LUF 20,000,000.- (twenty million Luxembourg francs) in order to raise it from its present amount of LUF 8,250,000.- (eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 28,250,000.- (twenty-eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 1,600 (one thousand and six hundred) new shares without nominal value, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares, to be subscribed and fully paid-up through a contribution in kind consisting in 1.000 (one thousand) shares in GC BELGIUM N.V., a company existing under Belgian law without nominal value and representing 92.60 (ninety-two point sixty) per cent of the total issued share capital of GC BELGIUM N.V., consisting in 1,080 (one thousand and eighty) shares.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,600 (one thousand six hundred) new shares the actual shareholders as follows:

Subscription - Payment

Then:

- GC CORPORATION, a Company formed under Japanese Law, having its registered office at 76-1 Hasunuma-Cho Itabishi-Ku Tokyo 174 Japan, here represented by Mr Dominique Audia, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to 1,312 (one thousand three hundred and twelve) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 820 (eight hundred and twenty) shares in GC BELGIUM N.V., a company existing under Belgian law;

- GC INTERNATIONAL CORP., a Company formed under Japanese Law, having its registered office at 76-1 Hasunuma-Cho Itabishi-Ku Tokyo 174 Japan, here represented by Mr Dominique Audia, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to 288 (two hundred and eighty-eight) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 180 (one hundred and eighty) shares in GC BELGIUM N.V., a company existing under Belgian law.

These contributions have been audited by an independent auditor, according to article 26-1 of the law on business corporations, specifically by COOPERS & LYBRAND S.C., Réviseurs d'Entreprises, a company having its head office in Luxembourg, represented by Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, who concludes as follow:

«Conclusion:

Based on the various procedures, we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind represented by 1,000 (one thousand) shares, without nominal value, of GC BELGIUM N.V., a company incorporated under the Belgian law, and representing 92.60 (ninety-two point sixty) per cent of the issued share capital of GC BELGIUM N.V., is not at least equal to the number and value of 1,600 shares, with no nominal value, issued in exchange for such contribution in kind by GC EUROPE S.A., representing an aggregate share capital of LUF 20,000,000.-.»

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 28,250,000.- (twenty-eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 2,260 (two thousand two hundred and sixty) shares without nominal value, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GC EUROPE, dont le siège social est établi à L-2423 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 47.047, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 255 du 29 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés par actes:

- en date du 27 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 403 du 18 octobre 1994;
- en date du 6 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 314 du 8 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 660 (six cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social de LUF 8.250.000,- (huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 20.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 8.250.000,- à LUF 28.250.000,-, par la création et l'émission de 1.600 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer par l'apport en nature de 1.000 actions de GC BELGIUM N.V. sans désignation de valeur nominale.

2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 8.250.000,- (huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 28.250.000,- (vingt-huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 1.600 (mille six cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire et libérer intégralement par un apport en nature consistant en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale de GC BELGIUM, une société de droit belge, représentant 92,60 % (quatre-vingt-douze virgule soixante pour cent) de la totalité du capital comprenant 1.080 (mille quatre-vingts) actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.600 (mille six cents) actions nouvelles les actuels actionnaires proportionnellement à leur participation.

Souscription - Libération

Ensuite:

- GC CORPORATION, une société constituée sous le droit japonais, ayant son siège social 76-1 Hasunuma-Cho Itabishi-Ku Tokyo 174 (Japon), ici représentée par Monsieur Dominique Audia, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire les 1.312 (mille trois cent douze) actions nouvelles et les libérer par un apport en nature de 820 (huit cent vingt) actions de GC BELGIUM N.V., société de droit belge;

- GC INTERNATIONAL CORP., une société constituée sous le droit japonais, ayant son siège social à 76-1 Hasunuma-Cho Itabishi-Ku Tokyo 174 (Japon), ici représentée par Monsieur Dominique Audia, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à 288 (deux cent quatre-vingt-huit) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 180 (cent quatre-vingts) actions de GC BELGIUM N.V., société de droit belge.

Ces apports ont été vérifiés par un réviseur indépendant, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir par COOPERS & LYBRAND S.C., Réviseurs d'Entreprises, une société ayant son siège social à Luxembourg, représentés par Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des diverses procédures prédécrites suivies par nous, rien ne nous a porté à croire que la valeur de l'apport en nature représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale de GC BELGIUM N.V., une société de droit belge et représentant 92,60 % du capital de ladite société, n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur de 1.600 actions, sans valeur désignation de valeur nominale, émises en contrepartie d'un tel apport en nature par à GC EUROPE S.A., d'un capital de LUF 20.000.000,-.»

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 28.250.000,- (vingt-huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 2.260 (deux mille deux cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Audia, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03424/210/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

CG EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03425/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.291.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE DE SECURITE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03417/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.

R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03421/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

GENERAL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange.

R. C. Luxembourg B 26.716.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03426/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.158.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(03430/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

H.C.M. PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxembourg B 48.881.

Mit Wirkung vom 15. Mai 1995 ist Herr Klaus Fetzer aus dem Verwaltungsrat der H.C.M. PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. ausgeschieden. Gemäß Beschluß des Verwaltungsrates wurde Herr Bernd Janietz an die Stelle von Herrn Fetzer in den Verwaltungsrat berufen. Der Verwaltungsrat der H.C.M. PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. setzt sich demnach aus den nachfolgenden Personen zusammen:

Bryant C. Boyd,
Bernd Janietz,
Heinrich Morgen.

Luxembourg, den 19. Januar 1996.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03431/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan consolidé de IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI SpA (maison mère de IFIL INVESTISSEMENTS S.A.) au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(03434/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

KALMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.086.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KALMAR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange à la date du 10 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 406 du 17 septembre 1992 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.086.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Duro, Ph. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 janvier 1996, vol. 458, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 1996.

A. Lentz.

(03445/221/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

H&F HOYTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.317.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., established in San Francisco, California (United States of America);
- 2) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., established in San Francisco, California (United States of America);
- 3) H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., established in San Francisco, California (United States of America);
- 4) H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., established in San Francisco, California (United States of America), here represented by Mr Stefan Arts, economic counsel, residing in Tuntange, by virtue of four proxies given in San Francisco (California, United States of America), on 21 December, 1995, said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their proxy holder, have requested the notary to state that:

- The appearing persons are the only partners of the limited liability company (société à responsabilité limitée), established in Luxembourg under the denomination of H&F HOYTS, S.à r.l., R.C. B N° 49.317, incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the denomination of H&F HOYTS & CIE, pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 8, 1994, published in the Mémorial C, of 1995 page 3844.

- The Articles of Incorporation have been amended by one deed of the undersigned notary dated September 20th, 1995, published in the Mémorial C, N° 617 of December 5th, 1995.

- The Company's capital is set at sixty thousand six hundred (60,600.-) US dollars, represented by one thousand five hundred and fifteen (1,515) shares of a par value of forty (40.-) US dollars each.

- In accordance with Article 7, paragraphs 2 and 5 of the Articles of Incorporation, and the company having no creditors, the shareholders authorize the Company to repurchase and cancel, with effect as at this day fifteen (15) own shares of the company of a par value of forty (40.-) US Dollars each, fully paid-up, currently held by the shareholder HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., prenamed, at a price of six hundred (600.-) US Dollars to be appropriated from the issue premium reserve account of the company.

- Such repurchase and cancellation of shares have been carried out as it results from a resolution of HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., prenamed, acting as manager of the company and on behalf of it, on 22 December, 1995, such resolution being attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

- The shareholders resolved, by unanimous vote, to ratify the repurchase and cancellation of the fifteen (15) own shares and to decrease the corporate capital by cancellation of the shares so repurchased, by six hundred (600.-) US Dollars to bring it from its present amount of 60,600.- US Dollars to 60,000.- US Dollars.

- The shareholders then resolved to increase the corporate capital of the company by four thousand forty (4,040,-) US Dollars to bring it from its present amount of sixty thousand (60,000,-) US Dollars to sixty-four thousand forty (64,040,-) US Dollars by creation and issue of one hundred and one (101) new shares of a par value of forty (40,-) US Dollars each.

- The shareholders having fully or partially waived their preferential subscription right, the new shares have been entirely subscribed to as follows:

- 1) by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., here represented as above-mentioned, by ninety-four (94) shares;
- 2) by H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., here represented as above-mentioned, by one (1) share;
- 3) and by H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., here represented as above-mentioned, by six (6) shares.

The new shares have been fully paid up as follows:

- 1) Shares subscribed by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P.:

Such shares have been fully paid up by a contribution in kind of forty (40) shares A, numbered A1 up to and including A40, of a par value of one thousand (1,000,-) Dutch Guilders each, representing 100 % of the capital of the company HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V., with registered office in Emmaplein 5, 1075 AW Amsterdam (The Netherlands), and having a capital of NLG 40,000,-, represented by 40 A shares and of a par value of NLG 1,000,- each.

The company HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V., has been incorporated pursuant to a deed of M^e Reinhard Willem Clumpkens, notary residing in Amsterdam (The Netherlands), dated January 27th, 1994, and its object consists in making significant equity investments in a variety of companies located in the Asia-Pacific region.

It results from the approved non-consolidated interim financial statements of said company as at September 4, 1995, that such shares held by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., in the capital of the company HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V. have a value of 32,528,220,- Dutch Guilders, i.e. at a rate of exchange of 0,6168,- NLG for 1,- US Dollar, an amount of 20,063,406,- US Dollars.

Such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

It results likewise from the proxy granted by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., on December 21, 1995, that:

- «- such shares are fully paid up,
- such shares are in registered form;
- it is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct of the shares and none of the shares is the subject of any attachment;
- such shares will be freely transferrable in accordance with Dutch Law and the articles of association of HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V.»

In addition to the par value of the shares, a share premium amounting to 20,059,336,- US Dollars has been paid and will be transferred to a special issue premium reserve.

- 2) Shares subscribed by H&F ORCHARD PARTNERS, L.P. and by H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.:

Such shares have been fully paid up in cash so that the sum of two hundred and eighty (280,-) US Dollars is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Pursuant to the above increase of capital, Article 6, first and second paragraphs of the Articles of Incorporation is amended in consequence thereof and shall read henceforth as follows, the other paragraphs remaining unchanged:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at sixty-four thousand forty (64,040,-) US Dollars, represented by one thousand six hundred and one (1,601) shares of a par value of forty (40,-) US Dollars each.

These shares are entirely subscribed to and fully paid up, in cash or in kind, as follows:

1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., established in San Francisco, California (United States of America), one thousand four hundred and eighty-nine shares	1,489
2) H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., established in San Francisco, California (United States of America), ninety-two shares	92
3) H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., established in San Francisco, California (United States of America), twenty shares	20
Total: one thousand six hundred and one shares	1,601»

Valuation

For the purpose of registration, the precited decrease of capital has been valued at seventeen thousand six hundred and seventy-six (17,676,-) francs and the increase of capital, together with the issue premium, has been estimated to five hundred and ninety-seven million five hundred and forty-three thousand four hundred (597,543,400,-) francs.

Expenses

The contribution in kind consisting of 100 % of the issued share capital of a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law, dated 29th December, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two hundred and seventy thousand (270,000,-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique);
- 2) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique);
- 3) H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique);
- 4) H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique), toutes ici représentées par Monsieur Stefan Arts, conseil économique, demeurant à Tuntange, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à San Francisco (Californie, Etats-Unis d'Amérique), lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de H&F HOYTS, S.à r.l., R.C. B N° 49.317, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions et la dénomination de H&F HOYTS & CIE, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 1994, publié au Mémorial C de 1995 page 3844.

- Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, N° 617 du 5 décembre 1995.

- Le capital social de cette société est fixé à soixante mille six cents (60.600,-) dollars US, divisé en mille cinq cent quinze (1.515) parts sociales d'une valeur nominale de quarante (40,-) dollars US chacune.

- Conformément à l'article 7, alinéas 2 et 5 des statuts, et la société n'ayant pas de créanciers, les actionnaires autorisent la Société à racheter et supprimer, avec effet en date de ce jour, quinze (15) parts sociales propres de la société d'une valeur nominale de quarante (40,-) dollars US chacune, entièrement libérées, actuellement détenues par l'actionnaire HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., préqualifié, au prix de six cents (600,-) dollars US à prélever du compte de prime d'émission.

- Ce rachat et cette suppression d'actions ont été réalisés ainsi qu'il résulte d'une décision de HELLMAN & FRIEDMAN INVESTORS, L.P., préqualifiée, agissant en qualité de gérant de la société et pour le compte de celle-ci, le 22 décembre 1995, cette résolution demeurant annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Les associés décident, à l'unanimité, de ratifier ce rachat et cette suppression de quinze (15) parts sociales propres et de diminuer le capital social par suppression des actions ainsi rachetées, à concurrence de six cents (600,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel de 60.600,- dollars US à 60.000,- dollars US.

- Les associés décident ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille quarante (4.040,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel de soixante mille (60.000,-) dollars US à soixante-quatre mille quarante (64.040,-) dollars US, par la création et l'émission de cent et une (101) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante (40,-) dollars US chacune.

- Les actionnaires ayant renoncé soit totalement, soit partiellement à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

- 1) par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., ici représentée tel qu'il est dit ci-dessus, à concurrence de quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales;
- 2) par H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., ici représentée tel qu'il est dit ci-dessus, à concurrence d'une (1) part sociale;
- 3) et par H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., ici représentée tel qu'il est dit ci-dessus, à concurrence de six (6) parts sociales.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- 1) Parts souscrites par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P.:

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature de quarante (40) actions A, numérotées A1 à A40 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, représentant 100 % du capital de la société HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V., avec siège social à 1075 AW Amsterdam, Emmaplein 5 (Pays-Bas), et ayant un capital social de NLG 40.000,-, représenté par 40 actions A d'une valeur nominale de NLG 1.000,- chacune.

La société HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V. a été constituée suivant acte reçu par Me Reinhard Willem Clumpkens, notaire de résidence à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 27 janvier 1994, et son objet consiste à réaliser des investissements en valeur mobilières dans des sociétés situées dans la région pacifique asiatique.

Il résulte des comptes sociaux intérimaires non-consolidés approuvés de la société au 4 septembre 1995, que ces actions détenues par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P. dans le capital de la société HELLMAN &

FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V. ont une valeur de 32.528.220,- florins hollandais, soit au taux de change de 0,6168,- NLG pour 1,- US dollar, un montant de 20.063.406,- dollars US.

Ces comptes sociaux, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Il résulte également de la procuration donnée par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., le 21 décembre 1995, que:

«- ces actions sont entièrement libérées,
 - ces actions sont nominatives,
 - elle est la seule personne autorisée à détenir ces actions et ayant le droit d'en disposer,
 - il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées,
 - aucune de ces actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les actions et aucune des actions n'est soumise à un gage,
 - ces actions seront librement transmissibles conformément au droit néerlandais et aux statuts de HELLMAN & FRIEDMAN ASIA-PACIFIC INVESTMENTS B.V.»

2) Parts sociales souscrites par H&F ORCHARD PARTNERS, L.P. et par H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.:

Ces parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingts (280,-) dollars US est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, alinéas 1 et 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante, les autres alinéas demeurant inchangés:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quatre mille quarante (60.040,-) dollars US, divisé en mille six cent une (1.601) parts sociales d'une valeur nominale de quarante (40,-) dollars US chacune.

Ces parts sont entièrement souscrites et intégralement libérées, en espèces ou en nature, comme suit:

1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique), mille quatre cent quatre-vingt-neuf parts sociales	1.489
2) H&F ORCHARD PARTNERS, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique), quatre-vingt-douze parts sociales	92
3) H&F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., établie à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique), vingt parts sociales	20
Total: mille six cent une parts sociales	1.601»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, ladite réduction de capital a été évaluée à dix-sept mille six cent soixante-seize (17.676,-) francs et l'augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, a été évaluée à cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-trois mille quatre cents (597.543.400,-) francs.

Frais

L'apport en nature consistant dans toutes les actions du capital d'une société constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués approximativement à deux cent soixante-dix mille (270.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03432/230/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

H&F HOYTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.317.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 22 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03433/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

UTIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.688.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UTIA S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 15.688, constituée conformément à la législation suisse par acte de Maître Valeria Masoni Fontana, notaire de résidence à Lugano (Suisse), en date du 1^{er} février 1972 et dont les statuts ont été modifiés, contenant entre autre, transfert du siège social statutaire et administratif de la société à Luxembourg, adoption par cette dernière de la nationalité luxembourgeoise et refonte complète des statuts, suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire, alors de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 85 du 25 avril 1978 et suivant acte reçu par le prédit notaire Réginald Neuman, en date du 16 mars 1978, publié au Mémorial C, numéro 70 du 7 avril 1978 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 15 du 17 janvier 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Schott, directeur, demeurant à Bettange-sur-Mess (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Anita Labar, employée privée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Viviane De Angelis, associate director, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social souscrit par transformation et incorporation d'une partie de la réserve libre à concurrence de CHF 1.650.000,- pour porter le capital social de son montant actuel de CHF 1.850.000,- à CHF 3.500.000,-.

L'augmentation se fera sans création ni émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale existante de chaque action de CHF 1.480,- à CHF 2.800,-.

2. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence CHF 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille francs suisses) à CHF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs suisses) sans apports nouveaux et sans création et émission d'actions nouvelles, mais par transformation et par incorporation au capital social d'une partie de la «réserve libre» à due concurrence.

La justification de l'existence de ladite «réserve libre» a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes de CHF 1.480,- (mille quatre cent quatre-vingt francs suisses) à CHF 2.800,- (deux mille huit cents francs suisses).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à CHF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs suisses) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de CHF 2.800,- (deux mille huit cents francs suisses) chacune. Toutes les actions sont intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Schott, A. Labar, V. De Angelis, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 819, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03504/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

VALSIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.250.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VALSIM HOLDING, a société anonyme, having its registered office 37, rue Notre-Dame à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 25.250, incorporated by a deed established on the 1st of December, 1986, published in the Mémorial C, number 58 of the 10th of March, 1987; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Alain Renard, employee, residing in Olm.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,180 (four thousand one hundred and eighty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Changes in the Articles of incorporation of the Company:

1.- **Art. 1.** Extension of the life of the Company for an unlimited length of time.

2.- «**Art. 3.** The corporate capital shall be two million and ninety thousand (NLG 2,090,000,-) Dutch Guilders, divided into four thousand one hundred and eighty (4,180) redeemable shares of five hundred Dutch Guilders each in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.»

3.- Renewal of the authorized capital in the conditions mentioned in the articles of incorporation.

4.- Addition of new Articles 4 and 5.

«**Art. 4.** The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed to and fully paid-in, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.»

«**Art. 5.** The redemption price of the shares, which the Company intends to redeem in accordance with Article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the Board of Directors on the Valuation Day, which shall not be prior to the last day of the third month to the day on which the Board of Directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the Board of Directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Board of Directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation Regulations

- A. The assets of the Company shall be deemed to include:
- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
 - b) all accounts receivable;
 - c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company (save any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the Company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
 - d) all stock, and stock dividends, receivable by the Company;
 - e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
 - f) the preliminary expenses of the Company including the expenses relating to the issue and distribution of the Company's securities insofar as the same have not been written off; and
 - g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.
- B. The value of such assets shall be determined as follows:
- (i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the Company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.
 - (ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the Board of Directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.
 - (iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the Board of Directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used.
 - (iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the Company will be valued in good faith by the Board of Directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.
 - (v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the Board of Directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the Board of Directors regards as appropriate from time to time.
 - (vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each Valuation Day on which the Company has undertaken to:
 - a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the Company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset;
 - b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the Company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the Valuation Day, the value thereof will be estimated by the Board of Directors.
- C. The liabilities of the Company shall be deemed to include:
- a) all loans, bills and accounts payable;
 - b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);
 - c) all accrued or payable expenses;
 - d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the Company if the Valuation Day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;
 - e) an appropriate provision for future taxes based on the capital and due up to the Valuation Day as determined from time to time by the Board of Directors;

f) all other liabilities of the Company of whatever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The Company's net assets represent the assets of the Company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the Valuation Day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the Valuation Day.

For this purpose:

a) the shares of the Company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the Company;

b) the shares of the Company which are subscribed to are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the Company's books which in general will be made immediately after the close of business on the Valuation Day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the Company.

5.- Cancellation of the previous Article 8 and re-allocation of the numbers of the following articles.

6.- Previous Art. 9: «The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.»

7.- Previous Art. 14: «All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31, 1929, on Holding Companies.»

8.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting, unanimously, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to extend the life of the Company for an unlimited length of time.

Second resolution

The meeting decides that all the shares of the company are redeemable and to amend article 3 of the articles of incorporation as in the agenda.

Third resolution

The meeting decides to renew the authorization conferred to the board of director in order to increase the capital in the conditions mentioned in the articles of incorporation.

Fourth resolution

The meeting decides to add new Articles 4 and 5 with the same wording as in the agenda and to re-number the following articles.

Fifth resolution

The meeting decides to cancel previous article 8 and to re-allocate the numbers of the following articles.

Sixth resolution

The meeting decides to amend previous article 9 like as in the agenda.

Seventh resolution

The meeting decides to amend previous article 14 like as, in the agenda.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the following Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists a holding company in the form of a société anonyme under the name of VALSIM HOLDING. The company has its principal office in Luxembourg. The duration of the company is unlimited.»

«**Art. 3.** The corporate capital shall be two million and ninety thousand (NLG 2,090,000.-) Dutch Guilders, divided into four thousand one hundred and eighty (4,180) redeemable shares of five hundred Dutch Guilders each in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.»

«**Art. 4.** The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed to and fully paid-in, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.»

«**Art. 5.** The redemption price of the shares, which the Company intends to redeem in accordance with Article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the Board of Directors on the Valuation Day, which shall not be prior to the last day of the third month to the day on which the Board of Directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the Board of Directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Board of Directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company (save any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the Company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the Company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Company including the expenses relating to the issue and distribution of the Company's securities insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the Company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the Board of Directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the Board of Directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used.

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the Company will be valued in good faith by the Board of Directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation available will be the market value determined by the Board of Directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the Board of Directors regards as appropriate from time to time.

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each Valuation Day on which the Company has undertaken to:

- a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the Company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset;

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the Company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the Valuation Day, the value thereof will be estimated by the Board of Directors.

C. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);
- c) all accrued or payable expenses;
- d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the Company if the Valuation Day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;
- e) an appropriate provision for future taxes based on the capital and due up to the Valuation Day as determined from time to time by the Board of Directors;
- f) all other liabilities of the Company of whatever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The Company's net assets represent the assets of the Company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the Valuation Day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the Valuation Day.

For this purpose:

- a) the shares of the Company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the Company;
- b) the shares of the Company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the Company's books which in general will be made immediately after the close of business on the Valuation Day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the Company.»

«**Art. 10.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.»

«**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31, 1929, on Holding Companies.»
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALSIM HOLDING, ayant son siège social au 37, rue Notre-Dame à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 25.250, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 58 du 10 mars 1987, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 4.180 (quatre mille cent quatre-vingts) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- **Art. 1^{er}.** Prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.

2.- **«Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-dix mille florins néerlandais (NLG 2.090.000,-), divisé en quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions rachetables de cinq cents florins néerlandais (NLG 500,-) chacune, en conformité avec les prescriptions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

3.- Renouvellement du capital autorisé aux mêmes conditions que celles mentionnées dans les statuts.

4.- Addition de nouveaux articles 4 et 5.

«Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions, souscrites et entièrement libérées, dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vu de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.»

«Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation, qui ne sera pas antérieure au dernier jour du troisième mois du jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur nette des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'Évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possible d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

a) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

b) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société. En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets»), représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.»

5.- Suppression de l'article antérieurement n° 8 et renumérotation des articles suivants.

6.- Article antérieurement n° 9: «Le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires dans les limites et aux conditions fixées par la loi.»

7.- Article antérieurement n° 14: «Toutes matières non gouvernées par ces statuts seront régies par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée sur les sociétés commerciales et par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de proroger la vie de la société pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que toutes les actions de la société sont rachetables et de modifier l'article 3 des statuts comme dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital aux conditions définies dans les statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter des nouveaux articles 4 et 5 avec la même teneur que celle reprise à l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 antérieur et de renuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 comme dans l'ordre du jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 comme dans l'ordre du jour.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société holding sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de VALSIM HOLDING.

La société a son siège principal à Luxembourg. La durée de la société est illimitée.»

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-dix mille florins néerlandais (NLG 2.090.000,-), divisé en quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions rachetables de cinq cents florins néerlandais (NLG 500,-) chacune, en conformité avec les prescription de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

«**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions, souscrites et entièrement libérées, dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vu de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.»

«**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation, qui ne sera pas antérieure au dernier jour du troisième mois du jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur nette des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'Évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possible d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme

étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

a) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

b) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société. En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets»), représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immé-

diatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.»

«**Art. 10.** Le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires dans les limites et aux conditions fixées par la loi.»

«**Art. 15.** Toutes matières non gouvernées par ces statuts seront régies par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée sur les sociétés commerciales et par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Renard, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03505/210/600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

VALSIM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03506/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

IMMOCREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.371.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03435/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.898.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme MMB S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 1996.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1) La société anonyme MMB S.A. a été constituée sous la dénomination de MMB HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 152 du 2 juin 1989.

2) Suivant l'article 5 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à soixante et onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (71.250.000,- LUF), représenté par soixante et onze mille deux cent cinquante (71.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au conseil d'administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le conseil étant autorisé à supprimer

le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission.

En date du 3 janvier 1996, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et avec une prime d'émission de deux millions quatre cent cinquante-deux mille sept cent trente-deux francs luxembourgeois (2.452.732,- LUF).

Le conseil d'administration ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires et de stipuler une prime d'émission de deux millions quatre cent cinquante-deux mille sept cent trente-deux francs luxembourgeois (2.452.732,- LUF), les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées de la façon suivante:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Prime d'émission</i>
FENEFIN AG	3.750	3.750.000,-	3.750.000,-	2.452.732,-
Total:	3.750	3.750.000,-	3.750.000,-	2.452.732,-

Toutes les actions nouvelles et la prime d'émission ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de six millions deux cent deux mille sept cent trente-deux francs luxembourgeois (6.202.732,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5, alinéa 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

en français:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

en anglais:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at seventy-five million Luxembourg Francs (75,000,000.- LUF), represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 105.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 1996, vol. 458, fol. 3, case 5. – Reçu 62.027 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 1996.

A. Lentz.

(03457/221/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.898.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 1996.

A. Lentz.

(03458/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

INTERFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.218.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03439/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

ING BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.954.

Minutes of a Meeting of the Board of Directors held by circular letter

The members of the Board hereby acknowledge that they consent to the taking of a resolution by a way of circular and that the terms of article 7.4. of the Company's Articles of Incorporation were complied with.

Resolution

By application of article 11.1. of the company's articles of incorporation and pursuant to the authorization given by the general shareholders' meeting on November 23, 1987, the members of the board unanimously decide to appoint Mr Adriaan Henrikus Aernout Goldberg Managing Director of ING BANK (LUXEMBOURG) S.A. as per December 1st, 1995.

J. M.A. Yntema

N/A Not a Board Member anymore

Van Adrichem Boogaert

Chairman

Baron J. de Staercke

J. Beunderman

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03436/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

ING BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.954.

*Extraordinary General Meeting of Shareholders held on January 8, 1996**Agenda:*

1. Confirmation and nomination of Mr Adriaan Henrikus Aernout Goldberg as Board Member of ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.;

2. Any other business.

Mr J.-O. Hunsbedt acting as Chairman of the meeting appointed Mr E. des Tombe as Secretary to the meeting and Mrs P.M.A. Withofs-Smeets was elected Scrutineer.

The Chairman stated that, in accordance with proxies duly received, all the shares of the company were represented. It was agreed that the meeting was duly convened and constituted.

The Chairman stated that it was in order to proceed with the agenda as follows:

1. Confirmation and nomination of Mr Adriaan Henrikus Aernout Goldberg as Board Member of ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.;

2. Any other business.

The meeting approved the statements of the Chairman and unanimously resolved:

1. the nomination of Mr Adriaan Henrikus Aernout Goldberg as Board Member of ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Nothing else on the agenda, the meeting was adjourned.

Signature

Signature

Signature

*Chairman**Secretary**Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03437/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

PROFESSIONAL LIGHT + SOUND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 31, avenue de la Faïencerie.

Sitzung des Verwaltungsrats

Entsprechend den Statuten und des Artikels 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften in ihrer modifizierten Form und auf der Grundlage der dem Verwaltungsrat von der Generalversammlung gegebenen Ermächtigung, beschliessen die Mitglieder des Verwaltungsrats einstimmig, Herrn Mario Thill zum geschäftsführenden Verwalter zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann und mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird.

Luxemburg, am 18. Januar 1996.

Die Verwaltungsratsmitglieder

M. Thill

R. Boller

M. A. von Bonkewitz

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03469/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

INSA INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 24.230.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1996
tenue au siège social de la société*

L'assemblée a décidé:

- a) d'accepter la mise à la disposition du mandat d'administrateur de Monsieur Philip Croshaw, demeurant à Sark (Channel Islands), et d'élire comme nouvel administrateur, Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (France);
- b) de donner décharge entière à l'administrateur sortant;
- c) d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Christian Faltot, prédit.

Signature
Le Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03438/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

IONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.041.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
IONA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03441/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

LAVIDAS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.244.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

LAVIDAS GROUP HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(03447/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

LAVIDAS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.244.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 1995 à 15.00 heures

Résolution

Le conseil accepte la démission de Madame Anne Kayser-Neuss et nomme en son remplacement Monsieur Arnaud Dubois, directeur de société, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03448/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

LAVIDAS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 janvier 1996 à 15.00 heures

Résolutions

L'assemblée renouvelle le mandat de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean-Marie Bondioli et Monsieur Arnaud Dubois en tant qu'administrateurs, ainsi que le mandat de Monsieur Philippe Zune, en tant que commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturés en l'an 2001.

L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Hans E. Reiche, directeur de société, résidant à St. Anna-Straße 20, D-83311 Teisendorf. Son mandat se terminera à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturés en 2001.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03449/046/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

JUSTAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.558.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 décembre 1995

Présents: M. Pierre-Charles d'Andrimont, administrateur;
M. Jacques Mersch, administrateur;
M. Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Charles d'Andrimont à 11.30 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

P.C. d'Andrimont
Administrateur

A. Tummers
Administrateur

J. Mersch
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03443/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NORTH SAN DIEGO, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NORTH SAN DIEGO, Société Anonyme en liquidation, tenue le 15 décembre 1992, que la liquidation de la société est clôturée et que les livres et documents seront déposés auprès de la FIDUCIAIRE STEICHEN, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03463/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

MEUNIER-LUMINAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R. C. Luxembourg B 20.954.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signature.

(03456/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

JUSTELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.090.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 décembre 1995

Présents: M. Pierre-Charles d'Andrimont, administrateur;
M. Jacques Mersch, administrateur;
M. Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Charles d'Andrimont à 10.45 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:
Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

P.C. d'Andrimont	A. Tummers	J. Mersch
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03444/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

LOGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.502.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
LOGINVEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03450/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

MEDIA MARKETING & PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.382.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
MEDIA MARKETING &
PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03454/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

MADRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.601.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme
MADRA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03453/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

I.C.E., LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTREPRISE, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l.).
Gesellschaftssitz: Luxemburg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 9.411.

—
Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am zweiten Januar.

Vor Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der PEDUS SERVICE S.A., mit Sitz in Luxemburg, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachtsurkunden, gegeben in Luxemburg, am 28. Dezember 1995;

2. Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der PETER DUSSMANN, GmbH, mit Sitz in München, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachtsurkunden, gegeben in Berlin am 21. Dezember 1995.

Der Erschienene erklärt in Vertretung für die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg-Hamm, 7, rue de Bitbourg, gegründet gemäß Urkunde unter Privatschrift vom 11. Januar 1971, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 67 vom 14. Mai 1971, abgeändert gemäß Urkunde des Notars Alex Weber, mit Amtssitz in Bascharage am 9. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 233 vom 31. August 1988, abgeändert gemäß Urkunde desselben Notars vom 2. November 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 141 vom 21. März 1991, abgeändert gemäß Urkunde desselben Notars vom 26. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 56 vom 19. Februar 1992 und abgeändert gemäß Urkunde desselben Notars vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 246 vom 9. Juni 1992.

1. Die Gesellschafterversammlung ist ordnungsgemäß einberufen.
2. Alle Gesellschafter sind gemäß beigefügter Liste vertreten.
3. Der Vorsitz der Versammlung wird übernommen von Herrn Victor Elvinger, vorgenannt. Schriftführer ist Herr Edouard de Fierlant Dormer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.
4. Die Tagesordnung hat folgende Punkte:

Tagesordnung:

- Bestimmung der Mitglieder des Beirates;
- Änderung von Art. 1 der Satzung;
- Änderung von Art. 8 der Satzung.

Die Gesellschafterversammlung faßt nachfolgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der Rücktritt von Herrn Erny Lamborelle wird angenommen. Die Gesellschaft gewährt Herrn Lamborelle Entlastung. Zum neuen Beiratsmitglied der Gesellschaft wird Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt in Luxemburg wohnend, ernannt.

Der Beirat setzt sich wie folgt zusammen:

- a) Herr Michael Tadday, Kaufmann, in Reichertshausen (Deutschland) wohnend, Präsident;
- b) Herr Peter Dussmann, Kaufmann, in München (Deutschland) wohnend;
- c) Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt, in Luxemburg wohnend.

Das Mandat der Beiratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2000.

Zweiter Beschluß

Art. 1 der Satzung wird geändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als Gesellschaft mit beschränkter Haftung auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen errichtet.

Sie führt den Namen LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., abgekürzt I.C.E.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Hamm.

Er kann durch einfachen Beschluß der Geschäftsführung in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Sollen außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch längstens bis zu endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.»

Dritter Beschluß

Art. 8 der Satzung wird geändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. In Abweichung hiervon beginnt das laufende Geschäftsjahr am 1. Juli 1995 und endet am 31. Dezember 1995.»

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anstehen und niemand das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Elvinger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1996, vol. 458, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 1996.

A. Lentz.

(03451/221/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

I.C.E., LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 9.411.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 1996.

A. Lentz.

(03452/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NOVILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.736.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NOVILUX, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.736, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 367 du 29 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carine Wauthier, licenciée en sciences économiques, demeurant à Eischen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), sont

présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 13.750.000,- (treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) en vue de le porter de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 15.000.000,- (quinze millions de francs luxembourgeois), par la création de 13.750 (treize mille sept cent cinquante) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune et à libérer par apport en nature d'actions.

2.- Modification de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

3.- Souscription et libération des 13.750 actions nouvelles par TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande).

4.- Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de deux cents millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5.- Modification de l'article 5, alinéas 4 et 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est pendant la durée telle que prévue ci-après de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté le 17 décembre 2000, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émissions, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

Ensuite Monsieur le Président a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 13.750.000,- (treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 15.000.000,- (quinze millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 13.750 (treize mille sept cent cinquante actions) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un portefeuille titre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société de droit irlandais TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2 (République d'Irlande).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, la société TRUSTINVEST LTD, prédésignée; représentée aux fins des présentes par:

Mademoiselle Muriel Magnier, préqualifiée;

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 13.750 (treize mille sept cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature d'actions (portefeuille titre).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, conformément aux stipulations des articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de LUF 13.917.177,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 13.750 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à émettre en contrepartie.

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseur d'entreprises,
(signatures), Luxembourg, le 14 décembre 1995.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 15.000.000,- (quinze millions de francs luxembourgeois), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement le capital autorisé existant au montant de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) et décide par voie de modification statutaire (article cinq) d'instaurer un nouveau capital autorisé de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les quatrième et sixième alinéas de l'article cinq des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Sixième alinéa. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté le 18 décembre 1995, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émissions, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, C. Wauthier, M. Magnier, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 819, fol. 80, case 9. – Reçu 137.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03464/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.892.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995**Résolution unique*

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme

NABU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03459/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

METAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.203.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 8 janvier 1996

Première résolution

Le siège social de la société est transféré du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Deuxième résolution

La démission de Messieurs Carlo Damgé et Pierre Wagner en tant qu'administrateurs de la société, est acceptée. Monsieur Mario Iacopini, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, sont nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Troisième résolution

La démission de la société INTERAUDIT, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, est acceptée. Madame Catherine Vermeersch, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Quatrième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

METAN HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03455/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**ORNI INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. PARINTER MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.106.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 1995 à 15.00 heures à Luxembourg

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean Pierson, administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine assemblée générale.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03465/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan consolidé de PAO DE ACUCAR (société mère de PATINVEST S.A.) au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour PATINVEST S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(03467/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Exposé

Le président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 7 novembre 1995, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes luxembourgeoises: (1) SHELL LUXEMBOURGEOISE S.A., ayant son siège à L-8005 Bertrange, 7, rue de l'Industrie, société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) la PROBUTAN GAS S.A., ayant son siège à L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, n° 598 du 24 novembre 1995.

La présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par les actionnaires, conformément à la loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion entre la société absorbée PROBUTAN GAS S.A. et la société absorbante SHELL LUXEMBOURGEOISE S.A., de le ratifier intégralement avec prise d'effet au 30 décembre 1995 (date effective).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Delanghe, D. Clerf, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

M. Elter.

(03468/210/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. PUBLI EUROPE S.A. HOLDING).
Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 33.068.**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme PUBLI EUROPE S.A., R.C. B Numéro 33.068, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 302 du 29 août 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 26 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 346 du 19 septembre 1994.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Christelle Casillo, employée privée, demeurant à Baranzay (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau, que les six mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant la totalité du capital social de six millions de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes rectifiés au 31 décembre 1994.
2. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels rectifiés.
3. Augmentation du capital social à concurrence de LUF quatre millions (4.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de LUF six millions (6.000.000,-) à LUF dix millions (10.000.000,-), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles de LUF mille (1.000,-) francs chacune et souscription et libération totale de ces actions.
4. Fixation d'un capital autorisé de LUF cinquante millions (50.000.000,-) de francs.
5. Suppression de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts.
6. Modification afférente de l'article 5.
7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes rectifiés au 31 décembre 1994.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels rectifiés.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF quatre millions (4.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de LUF six millions (6.000.000,-) à LUF dix millions (10.000.000,-), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles de LUF mille (1.000,-) francs chacune et souscription et libération totale de ces actions.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la BANQUE UCL, BANQUE UNIVERSELLE ET COMMERCIALE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, rue de la Reine, ici représentée par Monsieur Jean-Luc Jacquemin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 1995, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de quatre millions (4.000.000,-) de francs a été mis à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de LUF cinquante millions (50.000.000,-) de francs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa 3 de l'article 5.

Sixième résolution

A la suite des trois dernières résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts sera modifié, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinquante millions (50.000.000,-) de francs, divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera lessouscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite de l'augmentation de capital, ainsi que du présent acte, sont estimés à quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Jacquemin, C. Casillo, M.-J. Jähne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 52, case 7. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03470/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. PUBLI EUROPE S.A. HOLDING).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 33.068.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 22 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03471/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

PARKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme

PARKAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03466/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

RAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.085.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAN INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 11 du 14 janvier 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Lorang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuhäusgen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Betsy Ten Brinke, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Henri Hellinghausen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MEES PIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, B. Ten Brinke, H. Hellinghausen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 88S, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1996.

G. Lecuit.

(03472/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RTT LUX, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.262.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-first of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, with registered office in Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW,

here represented by Mr Charles Kenneth Zachary Miles, finance director, residing at 16, Lansdowne Road, Tunbridge Wells, Kent TN1 2NJ, United Kingdom,

on behalf of a proxy established in St. Albans, on December 20, 1995.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, requested the undersigned notary to enact the following:

1) SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC is the owner of all five hundred (500) shares of RTT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue Michel Rodange in L-4306 Esch-sur-Alzette, inscribed at the Luxembourg company register under number B 47.262, incorporated through a notarial deed on April 11, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 292 of August 1, 1994 and the articles of incorporation have been amended through a notarial deed on January 17, 1995, published in the Mémorial C, number 251 of June 10, 1995 and through a deed of the undersigned notary on December 8th, 1995, not yet published.

2) According to a declaration made under private seal on December 21st 1995, which will remain annexed to the present deed for registration, the sole other shareholder Mr Cherif Bensai, residing at F-54190 Villerupt, has transferred his share to SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, prenamed.

3) The remaining sole shareholder, assuming the powers of the extraordinary general meeting, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to abolish temporarily the nominal value of the company's shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the company's share capital into United States Dollars, based on the exchange rate as of December 15, 1995 (1.- USD = 29,63.- LUF) which will bring the company's share capital at sixteen thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars (16,875.- USD).

Third resolution

The general meeting decides to decrease the capital by the amount of eight hundred and seventy-five United States Dollars (875.- USD).

Fourth resolution

The general meeting acknowledges waiver to the reimbursement of the eight hundred and seventy-five United States Dollars (875.- USD) that will be recognized by the company as a free reserve.

Fifth resolution

The general meeting decides to reestablish a nominal value of the shares at one thousand United States Dollars (1,000.- USD).

Sixth resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of seventy-eight million forty-eight thousand United States Dollars (78,048,000.- USD) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand United States Dollars (16,000.- USD) by the issue of seventy-eight thousand and forty-eight (78,048) new shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Seventh resolution

The general meeting acknowledges waiver by the sole shareholder SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC of its preferential subscription right.

Subscription and liberation

There appeared:

SELECT ACQUISITIONS LIMITED, with registered office at Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, here represented by Mr Charles Kenneth Zachary Miles, previously named, on behalf of a proxy established in St. Albans, on December 20, 1995, who declared to subscribe to all the seventy-eight thousand forty-eight (78,048) new shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) each, and to fully pay them in by contribution in kind of all the assets and liabilities of SELECT ACQUISITIONS LIMITED.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Proof of the ownership of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of SELECT ACQUISITIONS LIMITED as per December 21, 1995.

Further to this, SELECT ACQUISITIONS LIMITED has informed the management of RTT LUX, S.à r.l. that it shall accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to RTT LUX, S.à r.l.

Eighth resolution

Subsequently to the previous resolutions, the general meeting decides to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation to give it the following content:

«**Art. 6. First paragraph.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix-huit millions soixante-quatre mille dollars des Etats-Unis (78.064.000.- USD), représenté par soixante-dix-huit mille soixante-quatre (78.064) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000.- USD) chacune.»

Ninth resolution

The new distribution of the share capital is acknowledged as follows:

1. SELECT ACQUISITIONS LIMITED, with registered office at Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, seventy-eight thousand forty-eight shares	78,048
2. SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, with registered office at Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, sixteen shares	16
Total: seventy-eight thousand sixty-four shares	78,064

Tenth resolution

The general meeting decides to change the name of the company to RTT INTERNATIONAL, S.à r.l. and to amend subsequently article 3 of the company's bylaws to give it the following content:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de RTT INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Eleventh resolution

The general meeting decides to reappoint the managers of the company, the new managers being:

a) Mr Anthony Victor Martin, chairman, residing in Oakdell, Firs Drive, Blackmore End, Wheathampstead, Herts, AL4 3LB, United Kingdom;

- b) Mr Charles Kenneth Zachary Miles, finance director, residing at 16, Lansdowne Road, Tunbridge Wells, Kent TN1 2NJ, United Kingdom;
- c) Mr Rudolf Hendrickx, European manager, residing at Bergenstraat 26, B-3053 Haasrode;
- d) Mr Peter E. Müller, company director, residing at Alte Landstrasse 17, CH-8700 Küsnacht;
- e) Mr Joseph Strong, chief executive, residing at 16 Leblanc, Peabody, Massachusetts 01801 USA.

Any one director may validly engage the company by his sole signature up to the amount of one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF). The company may be validly engaged for amounts above one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF) by the joint signatures of any two directors.

Twelfth resolution

The general meeting decides to transfer the company's registered office to 25A, boulevard Royal in Luxembourg and to amend consequently article four of the bylaws to read as follows:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Thirteenth resolution

Mr Charles Kenneth Zachary Miles, acting in his capacity as new manager and validly engaging the company by his sole signature, finally declared to accept the transfer of the share held by Mr Cherif Bensai, in the name of the company and to consider it duly notified to the company.

Costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Community to another company incorporated in the European community, the company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two hundred and fifty thousand francs (250,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed who declares, knowing English, that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a German translation and that the English version is binding.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneuzig, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Ist erschienen:

SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, mit Gesellschaftssitz in Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW,

hier vertreten durch Herrn Charles Kenneth Zachary Miles, finance director, wohnhaft in 16, Lansdowne Road, Tunbridge Wells, Kent TN1 2NJ, (England),

aufgrund einer Vollmacht errichtet in St. Albans, am 20. Dezember 1995.

Diese Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Kompargenten und den instrumentierenden Notar, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Kompargent, handelnd wie erwähnt, ersuchte den instrumentierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

1) SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC ist Eigentümer sämtlicher fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RTT LUX, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 7, rue Michel Rodange, L-4306 Esch an der Alzette, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.262, gegründet laut notarieller Urkunde vom 11. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 292 vom 1. August 1994. Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert laut notarieller Urkunde vom 17. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 251 vom 10. Juni 1995, sowie laut Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 8. Dezember 1995, noch nicht veröffentlicht.

2) Auf Grund einer privatschriftlichen Erklärung vom 21. Dezember 1995, die der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, hat der andere Gesellschafter Herr Cherif Bensai, wohnhaft in F-54190 Villerupt, seinen einzigen Gesellschaftsanteil an SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, vorgeannt, abgetreten.

3) Der alleinige verbleibende Gesellschafter, ausgerüstet mit den Vollmachten der Generalversammlung, nimmt sodann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, provisorisch den Nominalwert der Gesellschaftsanteile aufzuheben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in US Dollar zum Tageskurs vom 15. Dezember 1995 umzuwandeln (1,- USD = 29,63,- LUF), um es zu einem Betrag von sechzehntausendacht-hundertfünfundsiebzig US Dollar (16.875,- USD) zu bringen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Kapital um den Betrag von achthundertfünfundsiebzig US Dollar (875,- USD) zu reduzieren.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Verzicht des alleinigen Gesellschafters SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS PLC), auf Rückzahlung des Betrages von achthundertfünfundsiebzig US Dollar (875,- USD), um diesen Betrag den freien Reserven zuzuführen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wiederherstellung des Nominalwertes der Gesellschaftsanteile von tausend US Dollar (1.000,- USD).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Kapital um den Betrag von achtundsiebzig Millionen achtundvierzigtausend US Dollar (78.048.000,- USD) zu erhöhen, um es vom jetzigen Betrag von sechzehntausend US Dollar (16.000,- USD), auf den Betrag von achtundsiebzig Millionen vierundsechzigtausend US Dollar (78.064.000,- USD) zu bringen, durch die Ausgabe von achtundsiebzigtausendachtundvierzig (78.048) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von tausend US Dollar (1.000,- USD), welche mit denselben Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bestehenden Anteile.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Verzicht des alleinigen Gesellschafters SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC auf sein Vorzugszeichnungsrecht

Zeichnung und Einzahlung

Sodann ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

SELECT ACQUISITIONS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, hier vertreten durch Herrn Charles Kenneth Zachary Miles, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in St. Albans, am 20. Dezember 1995, welcher erklärte alle achtundsiebzigtausendachtundvierzig (78.048) neuen Anteile mit einem Nominalwert von tausend US Dollar (1.000,- USD) zu zeichnen und einzuzahlen mittels Einbringen von Sachwerten, bestehend in Übertragung aller Aktiv- und Passivposten von SELECT ACQUISITIONS LIMITED.

Vorbezeichnete Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, um mit derselben formalisiert zu werden.

Das Bestehen dieser Sachwerte wurde dem instrumentierenden Notar nachgewiesen durch eine bescheinigte Bilanz der SELECT ACQUISITIONS LIMITED, datiert auf den 21. Dezember 1995.

Desweiteren hat SELECT ACQUISITIONS LIMITED die Geschäftsführung von RTT LUX, S.à r.l. unterrichtet, dass sie alle Formalitäten der gesetzlichen Bedingungen erfüllen, um den Besitz der Aktiv- und Passivposten an RTT LUX, S.à r.l. zu übertragen.

Achter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung, Artikel 6, erster Absatz der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 6. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundsiebzig Millionen vierundsechzigtausend US Dollar (78.064.000,- USD), eingeteilt in achtundsiebzigtausendvierundsechzig (78.064) Anteile mit einem Nominalwert von tausend US Dollar (1.000,- USD).»

Neunter Beschluss

Die neue Verteilung der Gesellschaftsanteile ist wie folgt angenommen:

1. SELECT ACQUISITIONS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, achtundsiebzigtausendachtundvierzig Anteile	78.048
2. SELECT APPOINTMENTS (HOLDINGS) PLC, mit Gesellschaftssitz in Ziggurat, Grosvenor Road, St. Albans, Herts, AL1 3HW, sechzehn Anteile	16
Total: achtundsiebzigtausendvierundsechzig Anteile	78.064

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Namen der Gesellschaft umzuändern in RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., um anschliessend Artikel 3 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung RTT INTERNATIONAL, S.à r.l. an.»

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Geschäftsführer neu zu ernennen, die neuen Geschäftsführer sind folgende:

- Herr Anthony Victor Martin, chairman, wohnhaft in Oakdell, Firs Drive, Blackmore End, Wheathampstead, Herts, AL4 3LB, England;
- Herr Charles Kenneth Zachary Miles, finance director, wohnhaft in 16 Lansdowne Road, Tunbridge Wells, Kent TN1 2NJ, England;
- Herr Rudolf Hendrickx, European manager, wohnhaft in Bergenstraat 26, 8-3053 Haasrode;
- Herr Peter E. Müller, company director, wohnhaft in Alte Landstrasse 17, CH-8700 Küsnacht;
- Herr Joseph Strong, chief executive, wohnhaft in 16 Leblanc, Peabody, Massachusetts 01801 USA.

Ein jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten für einen Betrag von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF). Für Beträge, die eine Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF) überschreiten, ist die Unterschrift zweier Geschäftsführer erforderlich, um die Gesellschaft rechtsgültig zu vertreten.

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach Luxemburg, 25A, boulevard Royal, zu verlegen, so dass Artikel vier der Satzungen folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Herr Charles Kenneth Zachary Miles, handelnd in seiner Eigenschaft als neuer Geschäftsführer, und die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertretend, erklärt, die Übertragung des Gesellschaftsanteils von Herrn Cherif Bensai, im Namen der Gesellschaft anzunehmen und erklärt die Übertragung als von der Gesellschaft rechtsgültig nachgewiesen.

Gemäss Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 (loi concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement) erfolgt keine Besteuerung der Sacheinlage, da eine «branche d'activité» eingebracht wird.

Die Kosten, die der Gesellschaft durch gegenwärtige Urkunde erfallen, betragen schätzungsweise zweihundertfünftausend Franken (250.000,-).

Da die Tagesordnung hiermit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C.K.Z. Miles, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 88S, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperingen, le 22. Januar 1996.

G. Lecuit.

(03474/220/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RTT LUX, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1996.

G. Lecuit.

(03475/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.556.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(03461/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.556.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 14 novembre 1995

– La cooptation de Madame Eliane Irthum, employée privée, Helmsange, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Madame Eliane Irthum viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Certifié sincère et conforme

NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03462/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

RONBETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, Imacorp Business Centre, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.097.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 1996.

IMACORP S.A.
Signature

(03473/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**SOGEMINDUS S.A., SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES
MINIERES ET INDUSTRIELLES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour SOGEMINDUS S.A.,
SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES
MINIERES ET INDUSTRIELLES
KREDIETRUST
Signatures

(03481/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

**SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION,
Société Anonyme de participations financières.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.950.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION, ayant son siège social au 11, rue Aldringen à L-2960 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 52.950, constituée suivant acte reçu le 24 novembre 1995, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés; en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 décembre 1995; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION, prédésignée, s'élève actuellement à ITL 250.000.000,- (deux cent cinquante millions de lires italiennes), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 600.000.000.000,- (six cents milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 décembre 1995 et en conformité des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 570.000.000.000,- (cinq cent soixante-dix milliards de lires italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 250.000.000,- (deux cent cinquante millions de lires italiennes) à ITL 570.250.000.000,- (cinq cent soixante-dix milliards deux cent cinquante millions de lires italiennes), sans création d'actions nouvelles, augmentation à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de l'intégralité de l'augmentation par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

V.- Que l'augmentation a été souscrite par les actionnaires et libérée intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION, prédésignée, de sorte que la somme de ITL 570.000.000.000,- (cinq cent soixante-dix milliards de lires italiennes) a été mise à la libre disposition de

cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que, suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 570.250.000.000,- (cinq cent soixante-dix milliards deux cent cinquante millions de liras italiennes), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

«**Cinquième alinéa. Première phrase.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de ITL 29.750.000.000,- (vingt-neuf milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes) à ITL 600.000.000.000,- (six cents milliards de liras italiennes).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Renard, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 69, case 7. – Reçu 106.305.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03482/210/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION,

Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

M. Elter.

(03483/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.896.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur C. Defendi de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE GENERALE

D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 475, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03485/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.